

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1580
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Concertation Forme ta vie de Laval pour la réalisation du projet «Soutien des concertations locales, intersectorielles, multiréseaux - Concertation Forme ta vie de Laval 2024-2026» concernant le versement d'une subvention maximale de 294 184 \$, et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 de Laval	
<p>No dossier(s) interne(s) : M. Giroux</p> <p>No LV : NE S'APPLIQUE PAS</p> <p>DISTRICT(S) : 16-Sainte-Dorothée 17-Laval-les-Îles 18-L'Orée-des-bois</p> <p>Date CE souhaitée : 2024-04-10</p> <p>Date CM souhaitée : 2024-05-07</p>		
<p>Actions : SUBVENTION</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">CT requis : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">Montant : 294 184,00 \$</p> <p style="padding-left: 40px;">Année du budget : 2024-2025</p> <p>Provenance du financement : 1-60303-5999-11-119110-00000</p> <p><u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p><u>Personne physique/morale</u> Concertation Forme ta vie de Laval</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1580
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-06-07 CM-20220607-544 APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CONCERTATION FORME TA VIE DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Concertation Forme ta vie de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 281 483 \$ pour la réalisation du projet «Soutien des concertations locales, intersectorielles, multiréseaux Forme ta vie de Laval 2022-2024», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2022 de Laval;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-1414)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-08-11 CM-20210811-822 APPROBATION - TROISIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le troisième avenant à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3991)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-01 CM-20201201-1047 RATIFICATION - PREMIER ET DEUXIÈME AVENANTS - ENTENTE SECTORIELLE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de ratifier l'approbation des premier et deuxième avenants à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, direction de santé publique.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4974)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-10-01 CM-20191001-867 APPROBATION - ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1580
<p>d'approuver l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Direction de santé publique;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-3972)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Laval approuvait l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 en vue de soutenir des initiatives issues du plan d'action de la PRDS. Ratifiée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), cette entente comprend également des contributions financières de l'entente entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2024 de la PRDS. En décembre 2020, le conseil municipal approuvait un premier et un deuxième avenant en lien avec cette entente afin d'en modifier la répartition des sommes sans en affecter l'enveloppe globale et, en août 2021, il approuvait un troisième avenant prolongeant sa durée.</p> <p>Le fonctionnement établi pour le financement des actions en lien avec la PRDS passe par l'élaboration et la validation d'un plan de travail pour chacune des cellules de travail reliées à un objectif du plan d'action de la PRDS. La participation aux cellules de travail est ouverte à tous. Trois dates de dépôt des demandes sont annoncées annuellement.</p> <p>Les demandes reçues dans le cadre de la date de dépôt du 30 janvier 2024 ont été analysées par le comité d'analyse, lequel a émis ses recommandations au comité régional transitoire. Ce comité, composé des gestionnaires des bailleurs des fonds, du milieu communautaire et du milieu institutionnel et philanthropique, recommande favorablement quatre projets. Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, une demande est recommandée au Conseil municipal, et ce, conformément aux délégations de pouvoirs. Elle concerne le renouvellement du soutien à la Concertation Forme ta vie de Laval, et ce, pour la période 2024-2026. Le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des résidents du secteur 4 de Laval par la consolidation de la concertation locale intersectorielle et multiréseaux du secteur en s'appuyant sur les six balises qui encadrent les travaux liés à l'objectif 4.2 du plan d'action de la PRDS. Il tend à favoriser la mobilisation des partenaires et des citoyens du secteur et de stimuler le développement de partenariats et l'élaboration d'initiatives adaptées aux réalités territoriales. Le projet prévoit la rédaction et la mise en oeuvre d'un plan d'action visant à répondre aux enjeux et aux besoins spécifiques pour améliorer les conditions de vie de la population (0 à 100 ans) du secteur 4. Les 3 autres projets seront recommandés au comité exécutif, dans le cadre de SD distincts, dans le contexte où les montants totaux alloués aux projets sont inférieurs à 200 000\$. Les 4 projets représentent un nouvel investissement total de 793 506 \$.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le financement des présentes subventions provient de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024 pour un montant de 294 184 \$.</p> <p>La subvention sera versée comme suit :</p> <p>Un premier versement de 141 208 \$ sera versé en 2024 Un deuxième versement de 138 267 \$ sera versé en 2025 Un troisième versement de 14 709 \$ sera versé en 2026</p> <p>Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation. Le financement provient de l'entente PRDS via le partenaire FLAC. Les sommes sont disponibles au 1-60303-5999-11-119110-00000</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-1580				
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Concertation Forme ta vie de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 294 184\$, pour la réalisation du projet «Soutien des concertations locales, intersectorielles, multiréseaux Forme ta vie de Laval 2024-2026», et ce, dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>D'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>						
<p>CERTIFICATION</p>						
<p>Numérotation des finances : 1793139 Coût estimé affectant l'année en cours : 294 184,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">2024-04-17</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Trésorier</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">AN - MS - JR</td> </tr> </table>			LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2024-04-17	Trésorier	AN - MS - JR
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2024-04-17					
Trésorier	AN - MS - JR					